**2de - HISTOIRE - (6)** Rome. L’extension de la citoyenneté à l’ensemble de l’Empire (+212).

En 212, l’empereur Caracalla (+211/+217) accorde la citoyenneté romaine, la plus haute forme de citoyenneté, à tous les habitants libres de l’Empire. L’ « Édit de Caracalla » apparaît comme une mesure qui révolutionne les relations politiques et sociales dans l’Empire romain. Quel est l’impact de cette décision impériale sur l’Empire ?

**\* \* \***

 La « constitution antoninienne » également appelée « édit de Caracalla » est relativement bien connue dans ses principes généraux grâce à des auteurs classiques comme le juriste Ulpien (*Institutes*, début du IIIe siècle, repris dans le *Digeste*, Livre I, paragraphe 5, +534), le pamphlétaire Dion Cassius (*Histoire romaine*, Livre LXXVII, paragraphe 9, +229), le théologien chrétien romain d’Afrique du Nord Saint Augustin (*La Cité de Dieu*, Livre V, paragraphe 17, +426), et un ouvrage anonyme, probablement issu des milieux sénatoriaux, *Histoire Auguste* (« Vie de Caracalla », Livres IV et V, fin du IVe siècle, vers 390). Le document le plus ancien et le plus complet est le très endommagé *Papyrus Giessen* n°40, un fragment de papyrus égyptien écrit en Grec, trouvé dans la ville d’Heptakomia, et daté probablement de +215, date d’un voyage de Caracalla à Alexandrie d’Égypte (N° d’inventaire 15, Bibliothèque de l’Université allemande Justus-Liebig, de Giessen, Land de Hesse, Allemagne). Dans cet édit, l’empereur Caracalla (211/217) de la dynastie des Sévère, octroie la citoyenneté romaine à tous les « Pérégrins », c’est-à-dire les hommes libres de l’empire qui n’étaient pas encore citoyens romains (« […] Je donne donc à tous […] le droit de cité romaine […] »).

**\***

 Au nom de quelles valeurs l’empereur Caracalla octroie-t-il la citoyenneté aux habitants libres de l’Empire et à tous leurs descendants ? Plusieurs motivations l’animent, selon le texte conservé sur le *Papyrus Giessen* n°40. C’est d’abord pour des raisons personnelles et religieuses que l’empereur motive sa décision : il lui faut remercier les dieux de lui avoir permis d’échapper au complot ourdi par son frère Geta, coempereur avec lui, que Caracalla vient d’assassiner (211), « […] je voudrais rendre grâces aux dieux […] pour m'avoir sauvé d'un tel complot. […] ». Geta condamné à la *damnatio memoriae*, la damnation de la mémoire, n’est évidemment pas nommé, mais l’allusion est évidente. La visite de Caracalla à Alexandrie (215/216) où il vient rendre hommage au tombeau d’Alexandre le Grand lui permet aussi de massacrer une partie des habitants de la ville, partisans de son frère défunt. Pour Caracalla, l’adjonction d’une foule énorme de nouveaux citoyens (« […] dizaines de milliers de fidèles […] ») permettra de répartir aussi plus équitablement les charges qui pèsent sur les citoyens romains (« […] Il se doit en effet que la multitude soit […] associée aux charges qui pèsent sur tous […] »). En effet, les pérégrins ne payaient pas l’impôt sur la succession, que Caracalla venait de porter de 5% à 10%. La motivation fiscale est très forte donc. Dion Cassius l’affirme : « […] C’est pour cela que tous les habitants de l’Empire furent, sous apparence d’honneur, mais en réalité pour fournir plus de revenus à l’empereur, attendu que les étrangers étaient exempts de la plupart de ces taxes, déclarés citoyens romains. […] » (*Histoire romaine*, Livre LXXVIII, *op. cit*.).

**\***

 Quelles sont les conséquences de cette extension de la citoyenneté à tous les habitants libres de l’Empire ? Caracalla rompt avec une division juridique et sociale héritée de la fondation même de Rome : d’un côté les citoyens de Rome, disposant de droits fondamentaux (Voter, être élu, pouvoir faire appel aux tribunaux romains et à l’empereur, ne pas subir de torture ni de peine infâmante comme la crucifixion, épouser une citoyenne romaine et léguer ses biens à ses enfants…), de l’autre des habitants libres qui n’avaient que la nationalité locale. Pour Rome ce sont des étrangers (Pérégrins) que l’Empire tolère : ils payent tribut et sont administrés par des magistrats romains. Déjà en -89 Rome avait dû accorder la citoyenneté romaine aux habitants libres de l’Italie, à la suite d’une guerre avec ses propres alliés italiens (Guerre sociale). Progressivement, l’Empire s’est romanisé et les élites et leurs descendants ont acquis la citoyenneté romaine (En +48 pour les Éduens, « Tables claudiennes »). L’édit de Caracalla met donc fin à un ordre social et politique injuste, et contribue à créer une citoyenneté universelle dans son empire. Cette décision eut cependant des conséquences inégales selon les régions de l’Empire : dans les provinces très urbanisées, la citoyenneté fut très répandue. Dans les provinces des marges (Mésopotamie, Dacie, Bretagne) elle resta très rare. Mais dès le milieu du IIe siècle, la division entre les citoyens romains s’était déjà faite sur un critère financier : les plus riches (*Honestiores*) finirent rapidement par obtenir plus de droits que les plus humbles (*Humiliores*). La justice était dès avant l’édit de Caracalla très inégalitaire : après 212 cette division s’accentua.

**\* \* \***

 L’édit de Caracalla prend acte d’une mutation profonde des rapports sociaux dans l’Empire : les divisions sociales sont désormais plus fondées sur les inégalités de richesses que sur le droit de cité romain, assez répandu dans les régions urbanisées de l’Empire, et ce avant même la proclamation de l’édit en 212.

SOURCES :

**SARTRE** (Maurice), « 212 Des Romains comme les autres. », *in*, pages 71 à 75, dans « De l’Empire à l’Empire. », **BOUCHERON** (Patrick), professeur au Collège de France, sous la direction de, et sous la coordination de Nicolas DELALANDE (Professeur associé au Centre d’Histoire de Sciences Po), Florian MAZEL (Professeur à l’Université Rennes 2), Yann POTIN (Chargé d’études documentaires aux Archives nationales) et Pierre SINGARAVÉLOU (Professeur à l’Université Paris I Panthéon-Sorbonne), *Histoire mondiale de la France,* 2017, Paris, aux éditions du Seuil, 790 pages. ISBN 978-2-02-133629-0.

**COLON** (David), professeur agrégé d’Histoire, Sciences Po Paris (Institut d’Études Politiques de Paris, IEP-Paris), sous la direction de, **MASANET** (Philippe), professeur agrégé d’Histoire au Lycée Henri-IV (Paris,), sous la coordination pédagogique de, **ROBINOT** (Claude), Professeur agrégé d’Histoire-Géographie, Académie de Versailles, responsable numérique, **AVEZOU** (Laurent), professeur agrégé d’Histoire au Lycée Pierre-de-Fermat à Toulouse, **BANDE** (Alexandre), professeur agrégé d’Histoire-Géographie au Lycée Janson-de-Sailly à Paris, **BECQUET** (Hélène), professeur agrégé d’Histoire au Lycée Edmond-Michelet d’Arpajon, **COVIAUX** (Stéphane), professeur agrégé d’Histoire au Lycée Camille-Guérin de Poitiers, **DAVIEAU** (Nicolas), professeur agrégé d’Histoire au Lycée Marie-Curie de Sceaux, **JACQUEMOND** (Louis-Pascal), Inspecteur d’Académie, Inspecteur Pédagogique Régional (IA-IPR), Académie de Grenoble, **LAHAYE** (Matthieu), professeur agrégé d’Histoire au Lycée Mariette de Boulogne-sur-Mer, **LARRÈRE** (Mathilde), Maître de conférence, Université de Marne-la-Vallée, **LETAC** (Anne-Sophie), professeur agrégé d’Histoire au Lycée Victor-Hugo et au Lycée Molière de Paris, **LUEZ** (Philippe), Conservateur du patrimoine, **PICARD** (Jean-Philippe), professeur agrégé d’Histoire, université Paris I Panthéon-Sorbonne, **POUSSET** (Sophie), professeur agrégé d’Histoire, Académie de Versailles, **PROFIZI** (Vanina), professeur agrégé d’Histoire, Lycée Richelieu à Rueil-Malmaison, **ROBIN ROMERO** (Isabelle), Maître de Conférences, Université Paris IV – Sorbonne, **SAINT-PIERRE HOFFMANN** (Catherine), professeur agrégé d’Histoire au Collège Victor-Hugo d’Issy-les-Moulineaux, **SOLIGNAT** (Anne-Valérie), professeur agrégé d’Histoire, ATER à l’Université de Rennes-II, *Histoire Seconde. Programme de 2010*, 2010, Paris, aux éditions Belin, 320 pages, ISBN 978-2-7011-5419-0. Et plus particulièrement les pages 70 et 71, consacrées à une étude sur l’édit de Caracalla.

<https://francearchives.fr/commemo/recueil-2012/39979>

<https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89dit_de_Caracalla>